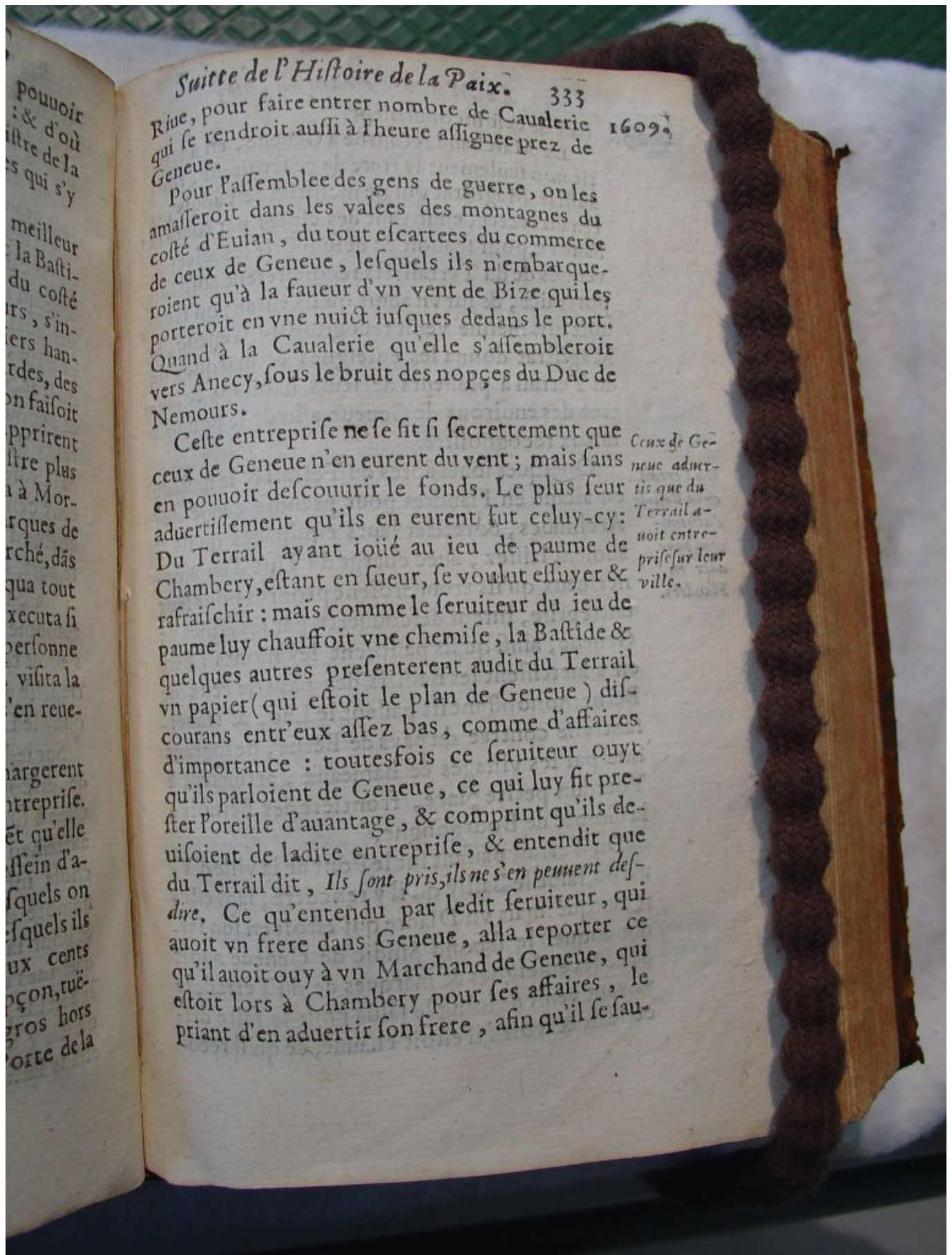
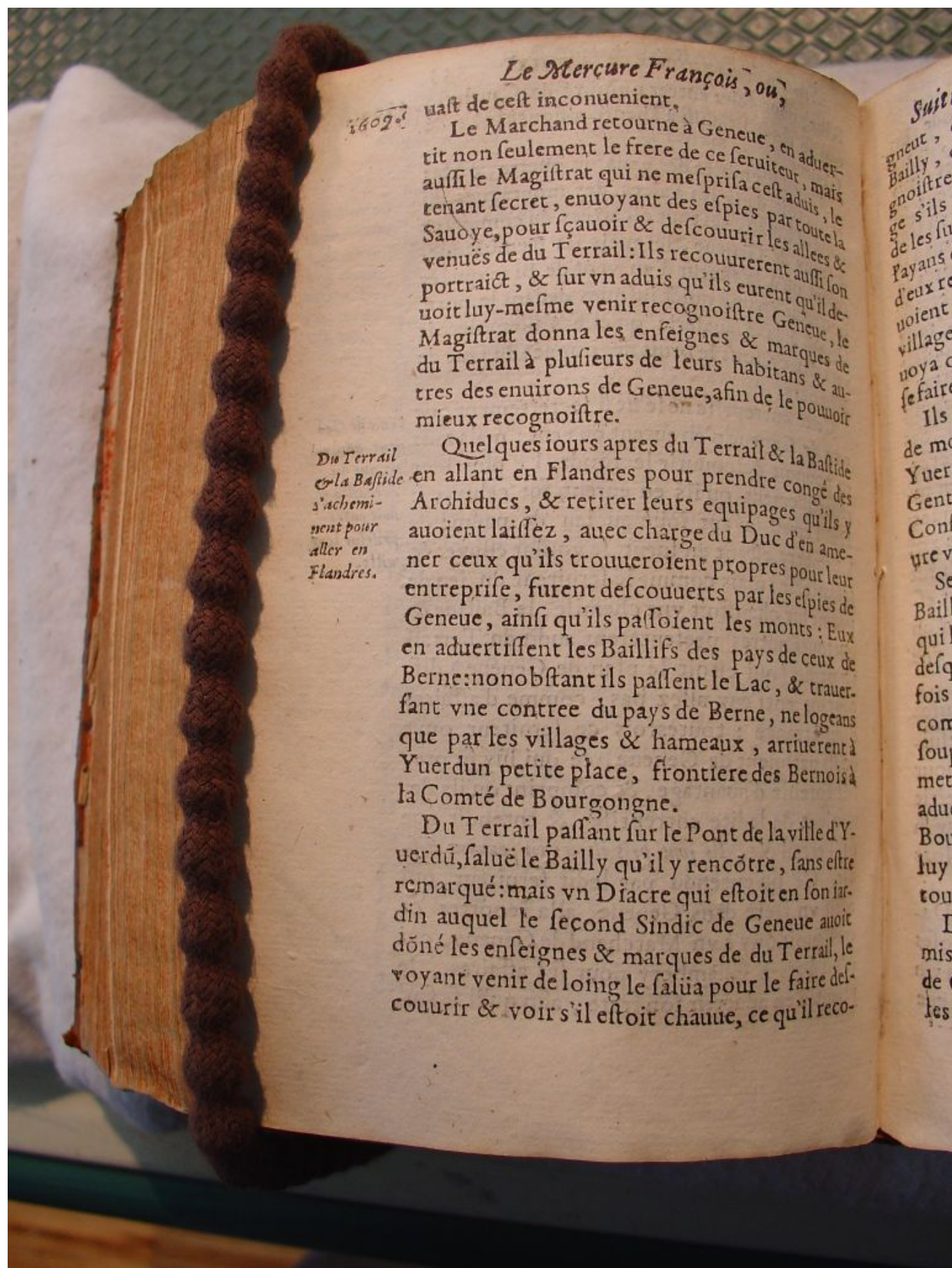


1609_333r.jpg



1609_333v.jpg



Le Mercure François, ou,

1602.

uast de cest inconuenient.

Le Marchand retourne à Geneue, en aduertit non seulement le frere de ce seruiteur, mais aussi le Magistrat qui ne mesprisa cest aduis, mais tenant secret, enuoyant des espies par toute la Sauoye, pour sçauoir & descouurer les alleees & venuës de du Terrail: Ils recouurerent aussi son portraict, & sur vn aduis qu'ils eurent aussi son uoit luy-mesme venir recognoistre Geneue, le Magistrat donna les enseignes & marques de du Terrail à plusieurs de leurs habitans & autres des enuiron de Geneue, afin de le pouoir mieux recognoistre.

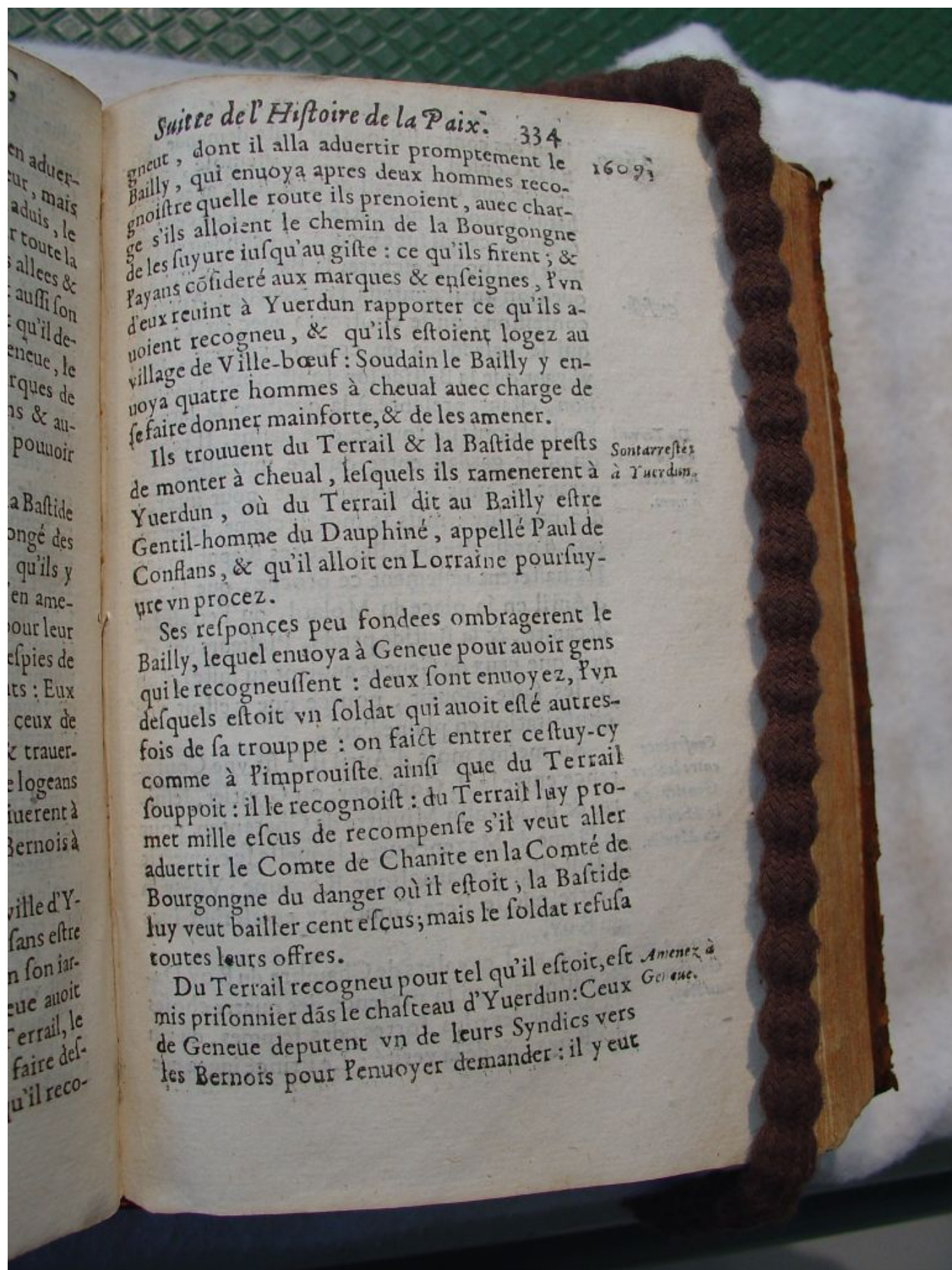
*Du Terrail
et la Bastide
s'acheminent pour
aller en
Flandres.*

Quelques iours apres du Terrail & la Bastide en allant en Flandres pour prendre congé des Archiducs, & retirer leurs equipages qu'ils y auoient laissez, avec charge du Duc d'en amener ceux qu'ils trouueroient propres pour leur entreprise, furent descouverts par les espies de Geneue, ainsi qu'ils passoient les monts: Eux en aduertissent les Baillifs des pays de ceux de Berne: nonobstant ils passent le Lac, & trauersant vne contree du pays de Berne, ne logeans que par les villages & hameaux, arriuerent à Yuerdun petite place, frontiere des Bernois à la Comté de Bourgongne.

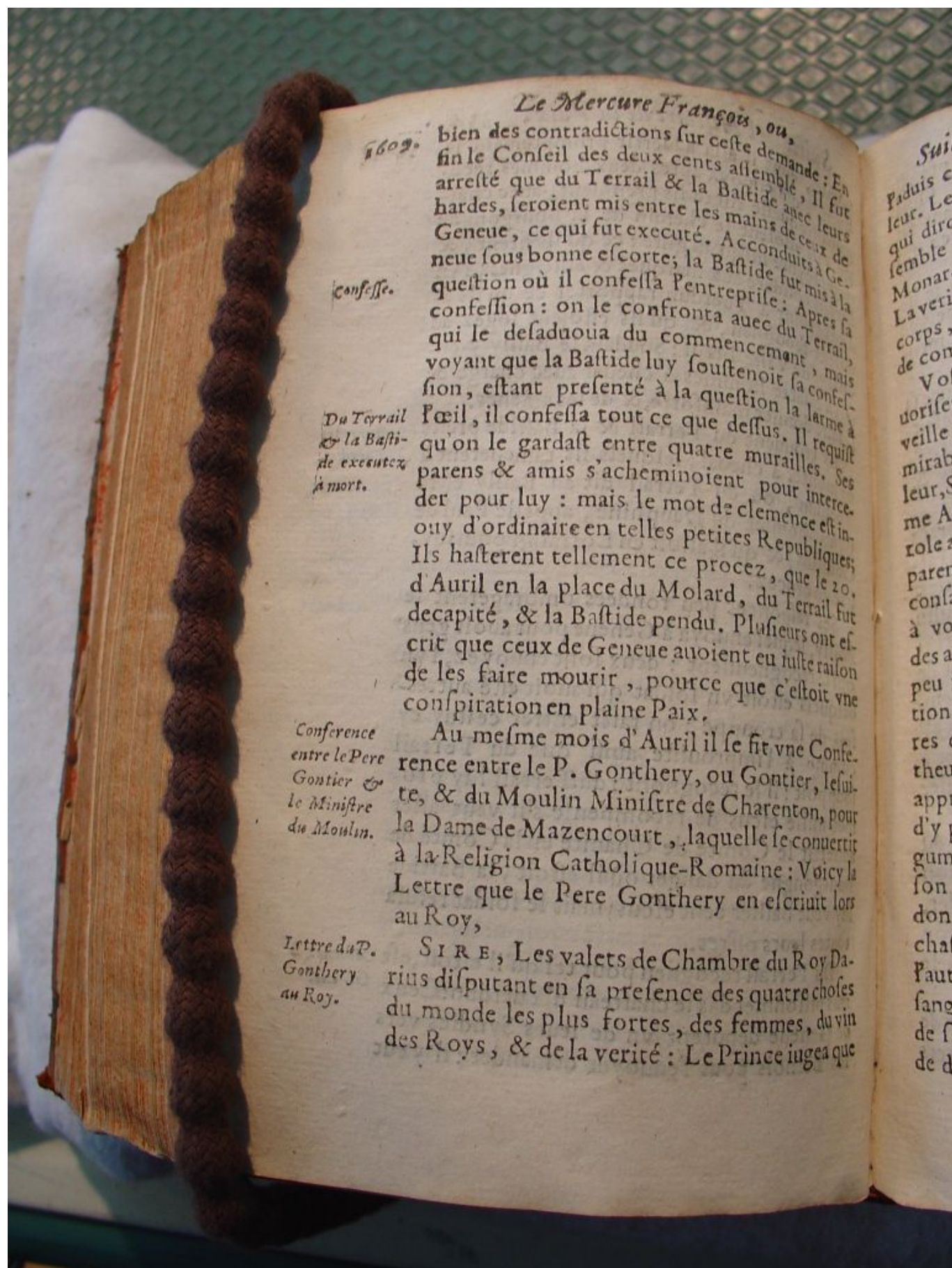
Du Terrail passant sur le Pont de la ville d'Yuerdū, saluë le Bailly qu'il y rencōtre, sans estre remarquē: mais vn Diacre qui estoit en son iardin auquel le second Sindic de Geneue auoit donē les enseignes & marques de du Terrail, le voyant venir de loing le salua pour le faire descouurer & voir s'il estoit chauce, ce qu'il reco-

Suite
gneut, &
Bailly, &
gnoistre
ge s'ils
de les su
Payans &
d'eux re
uoient
village
noya q
se faire
Ils
de mo
Yuer
Gent
Conf
ure v
Se
Baill
qui l
desq
fois
com
sout
met
adue
Bou
luy
tou
D
mis
de C
les

1609_334r.jpg



1609_334v.jpg



Le Mercure François, ou,
 1609. bien des contradictions sur ceste demande : En
 fin le Conseil des deux cents assemblé, Il fut
 arresté que du Terrail & la Bastide avec leurs
 hardes, seroient mis entre les mains de ceux de
 Geneue, ce qui fut executé. Acconduits à Ge-
 neue sous bonne escorte; la Bastide fut mis à la
 question où il confessa l'entreprise : Apres sa
 confession : on le confronta avec du Terrail,
 qui le desaduoua du commencement, mais
 voyant que la Bastide luy soustenoit sa confes-
 sion, estant présenté à la question la confes-
 sion, il confessa tout ce que dessus. Il requist
 qu'on le gardast entre quatre murailles. Ses
 parens & amis s'acheminoient pour interce-
 der pour luy : mais le mot de clemence est in-
 ouy d'ordinaire en telles petites Republicques;
 Ils hastèrent tellement ce procez, que le 20.
 d'Auril en la place du Molard, du Terrail fut
 decapité, & la Bastide pendu. Plusieurs ont es-
 crit que ceux de Geneue auoient eu iuste raison
 de les faire mourir, pource que c'estoit vne
 conspiration en plaine Paix.

Au mesme mois d'Auril il se fit vne Confe-
 rence entre le P. Gonthery, ou Gontier, Iesui-
 te, & du Moulin Ministre de Charenton, pour
 la Dame de Mazencourt, laquelle se conuertit
 à la Religion Catholique-Romaine : Voicy la
 Lettre que le Pere Gonthery en escriuit lors
 au Roy,

SIRE, Les valets de Chambre du Roy Da-
 rius disputant en sa presence des quatre choses
 du monde les plus fortes, des femmes, du vin
 des Roys, & de la verité : Le Prince iugea que

Confesse.

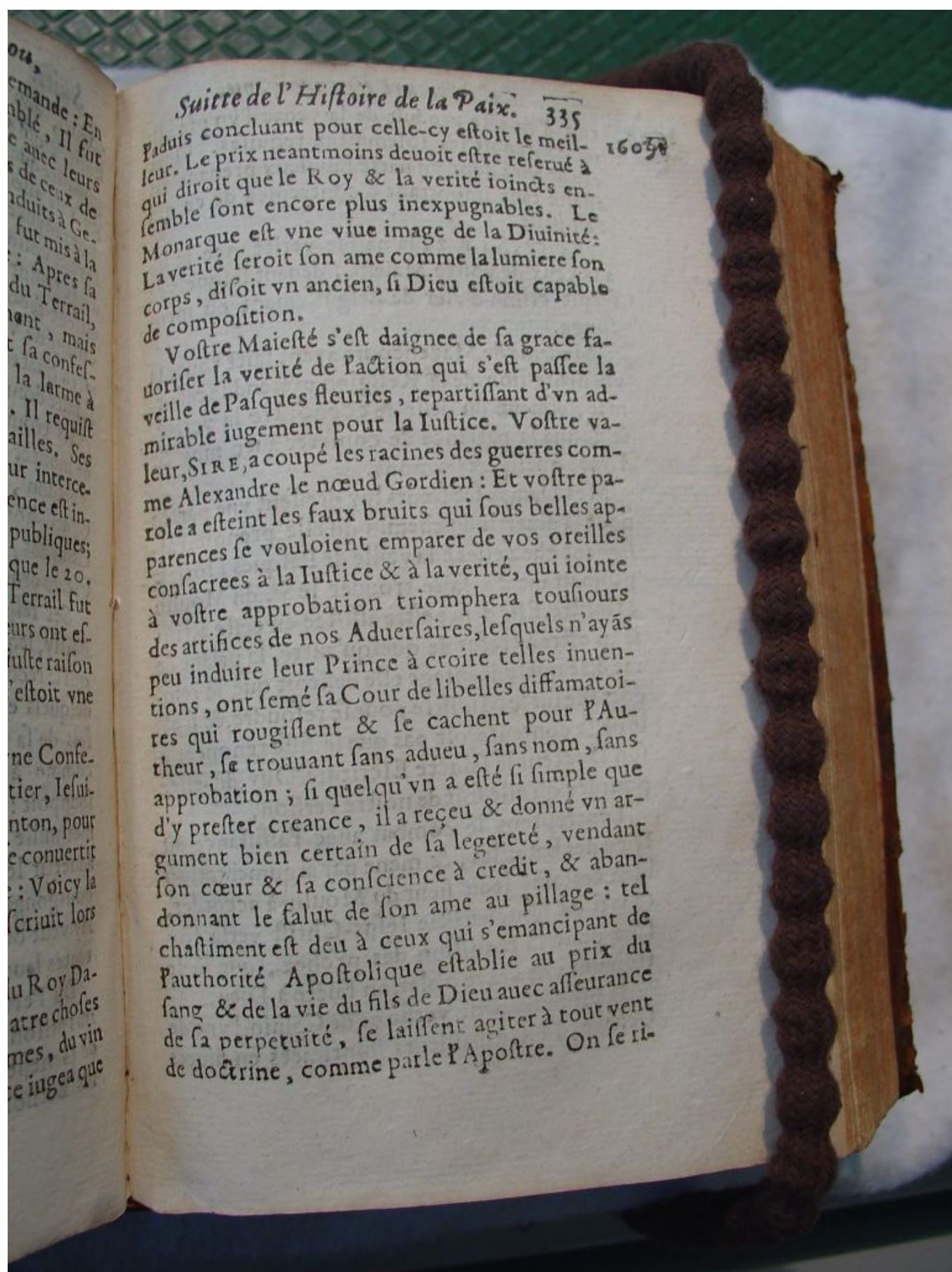
Du Terrail
 & la Basti-
 de exécutés
 à mort.

Conference
 entre le Pere
 Gonthier &
 le Ministre
 du Moulin.

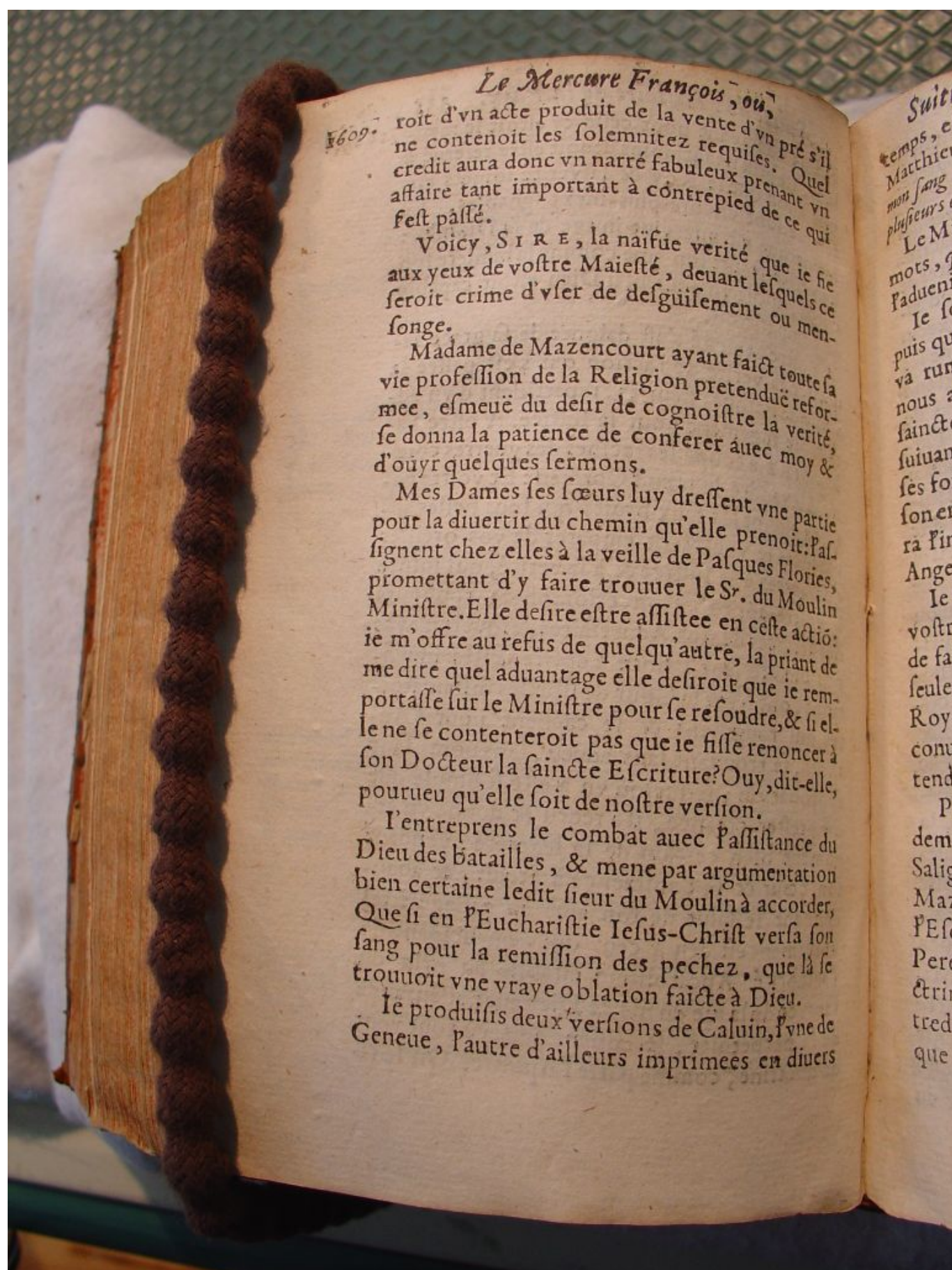
Lettre du P.
 Gonthery
 au Roy.

Suis
 Paduis e
 leur. Le
 qui dire
 semble
 Monar
 La veri
 corps,
 de com
 Vol
 uoriser
 veille
 mirab
 leur, S
 me A
 role a
 paren
 confa
 à vo
 des a
 peu i
 tions
 res c
 theu
 appr
 d'y p
 gum
 son
 don
 chaf
 Paut
 sang
 de s
 de d

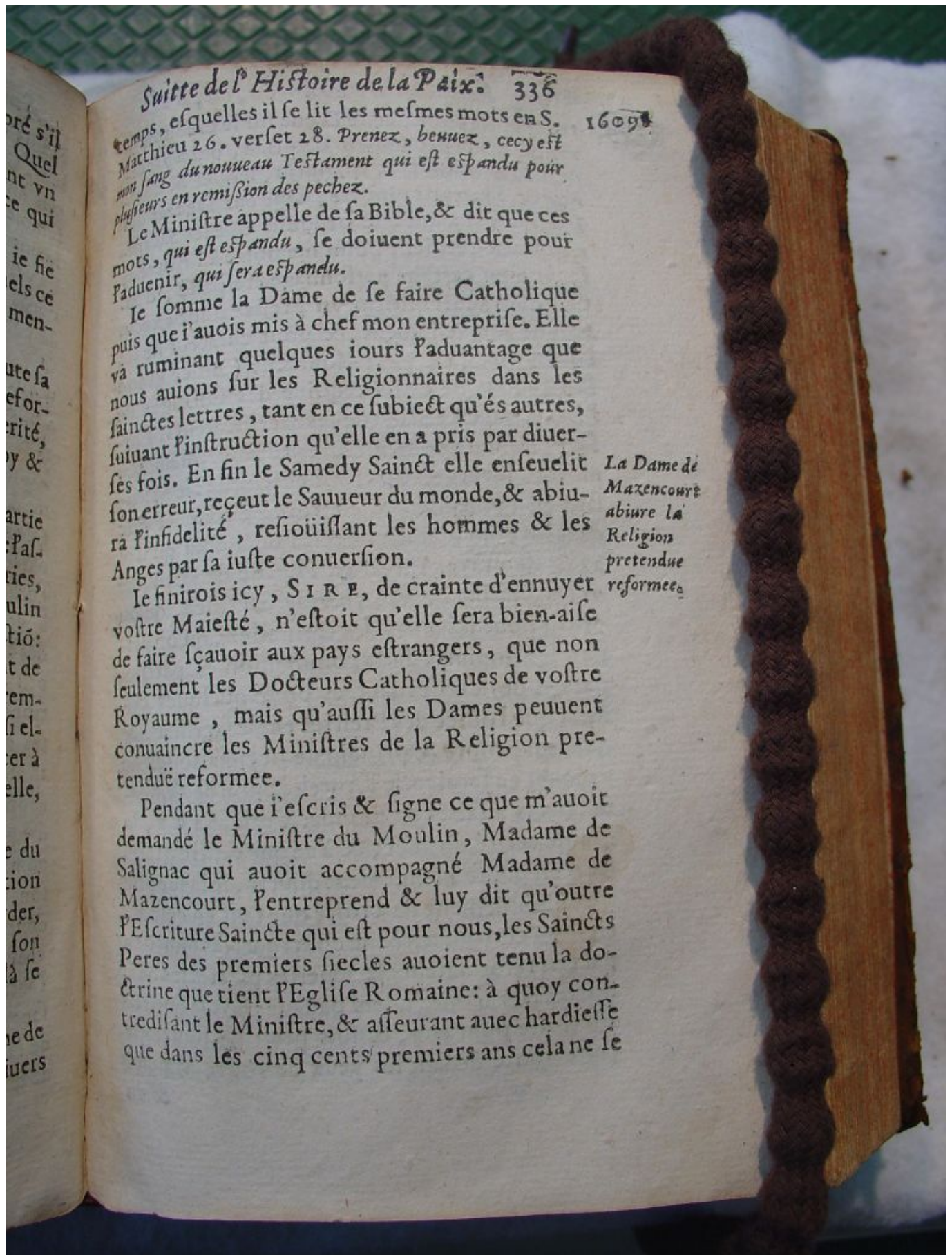
1609_335r.jpg



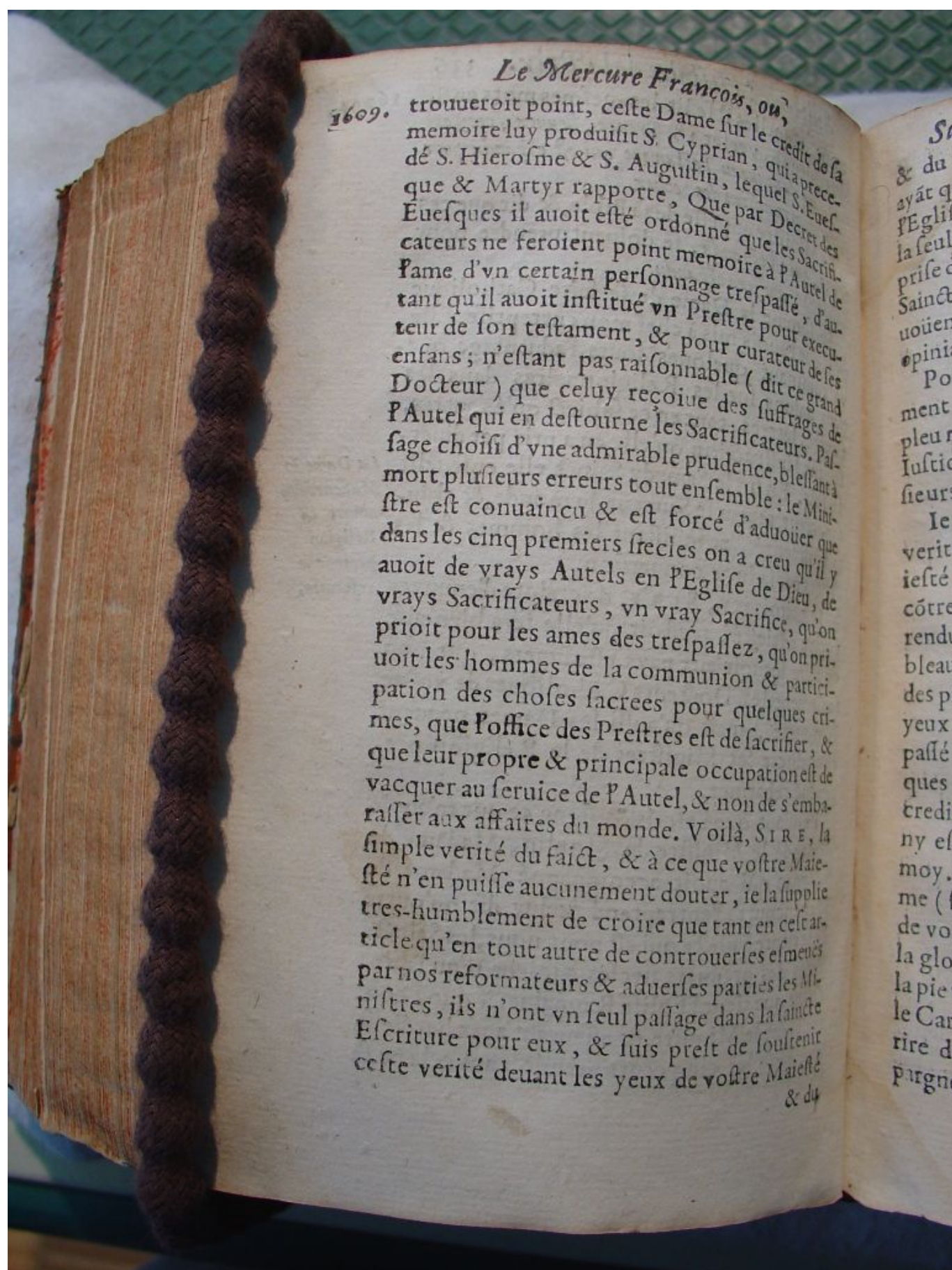
1609_335v.jpg



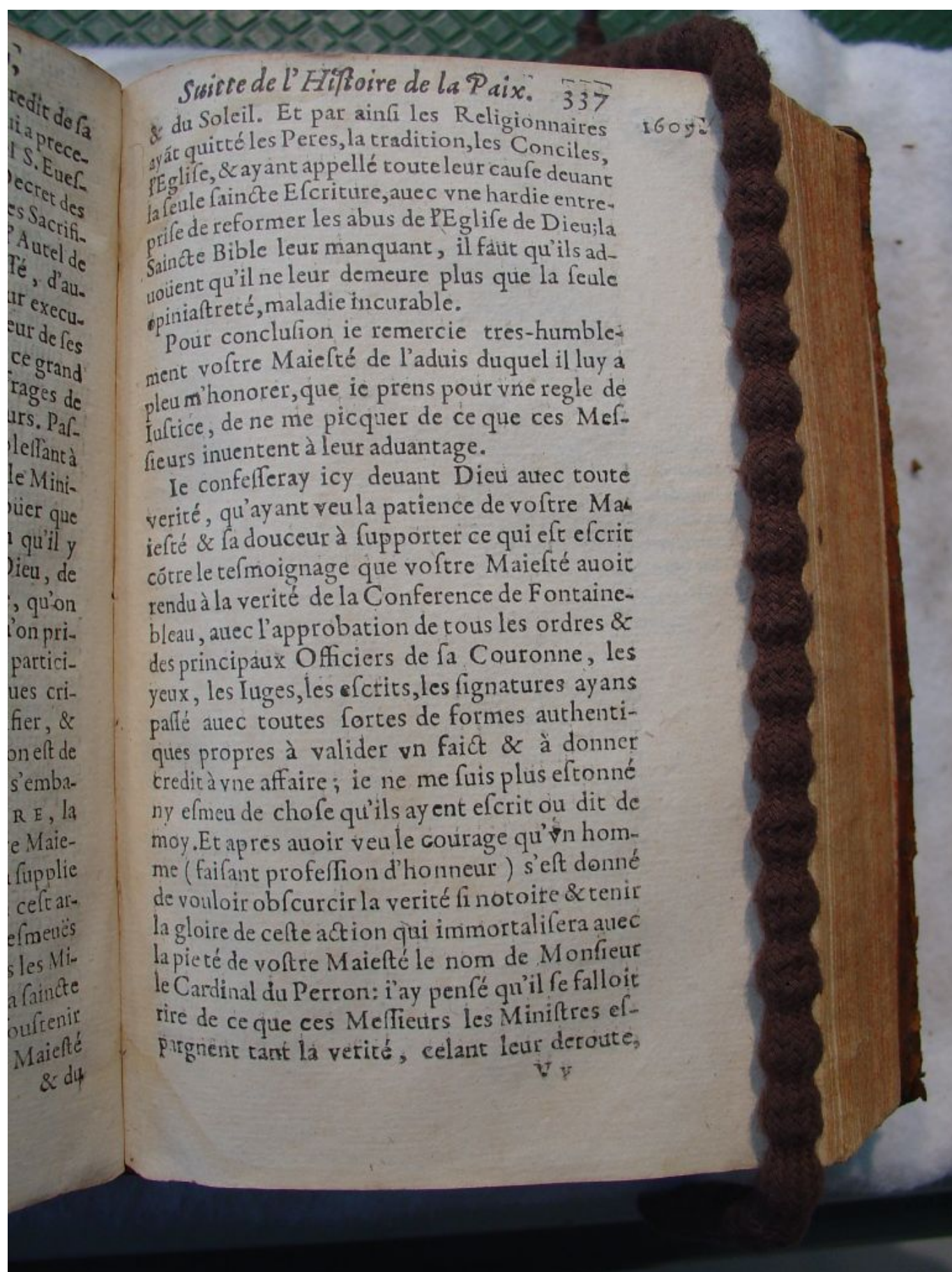
1609_336r.jpg



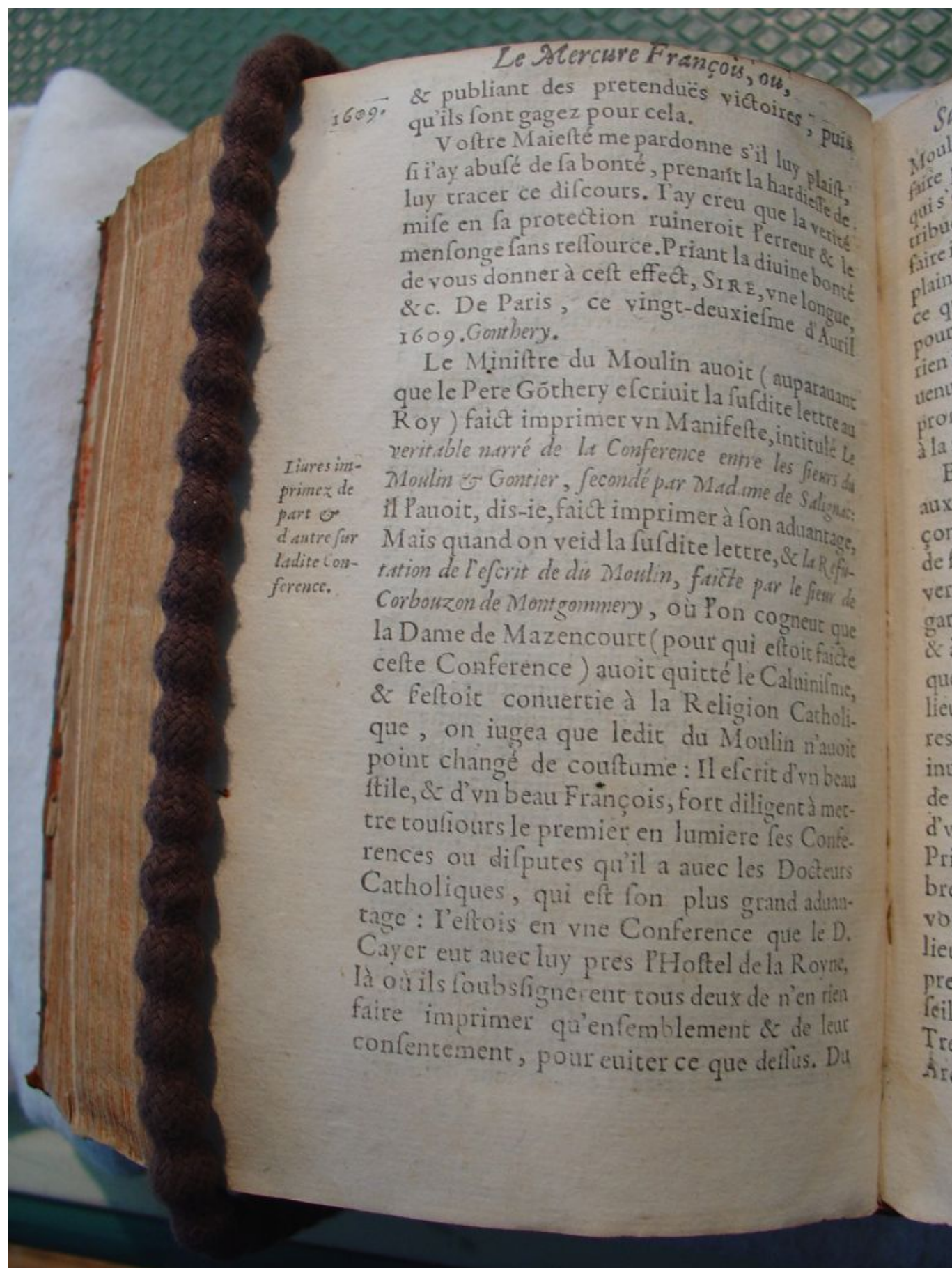
1609_336v.jpg



1609_337r.jpg



1609_337v.jpg



Liures imprimés de part & d'autre sur ladite Conference.

Le Mercure François, ou,
1609. & publiant des prétendues victoires, puis
qu'ils sont gagez pour cela.
Vostre Maesté me pardonne s'il luy plaist,
si j'ay abusé de sa bonté, prenant la hardiesse de
luy tracer ce discours. J'ay creu que la verité
mise en sa protection ruinerait Perreur & le
mensonge sans ressource. Priant la diuine bonté
de vous donner à cest effect, SIRE, vne longue,
&c. De Paris, ce vingt-deuxiesme d'Auril
1609. Gonthery.

Le Ministre du Moulin auoit (auparauant
que le Pere Gonthery escriuit la susdite lettre au
Roy) fait imprimer vn Manifeste, intitulé *Le*
veritable narré de la Conference entre les sieurs du
Moulin & Gontier, secondé par Madame de Salignac:
Il l'auoit, dis-ie, fait imprimer à son aduantage.
Mais quand on veid la susdite lettre, & la *Refu-*
tation de l'escriit de du Moulin, faicte par le sieur de
Corbouzon de Montgommery, où l'on cogneut que
la Dame de Mazencourt (pour qui estoit faicte
cette Conference) auoit quitté le Calvinisme,
& festoit conuertie à la Religion Catholi-
que, on iugea que ledit du Moulin n'auoit
point changé de coustume: Il escriit d'un beau
stile, & d'un beau François, fort diligent à met-
tre tousiours le premier en lumiere ses Confe-
rences ou disputes qu'il a avec les Docteurs
Catholiques, qui est son plus grand aduan-
tage: l'estois en vne Conference que le D.
Cayer eut avec luy pres l'Hostel de la Roynie,
là où ils soubsignerent tous deux de n'en rien
faire imprimer qu'ensemblement & de leur
consentement, pour euit ce que dessus. Du

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan